

*Informations sur le Groupe MAIRAN*  
(1992)

**GROUPE MAIRAN**  
**INFORMATION DU PUBLIC**  
**REUNION DU 18 OCTOBRE 1991**

**PRESENTS :**

|                 |                                        |
|-----------------|----------------------------------------|
| Melle DRON      | DRIRE                                  |
| Melle ROUQUETTE | DRIRE                                  |
| M. BOTELLA      | ASSOCIATION ENVIRONNEMENT INTERVENTION |
| M. DESSERTAINE  | MAIRIE DE MARTIGUES                    |
| M. ROUX         | TOTAL                                  |
| M. HAEMMERLE    | SHELL                                  |
| M. DUVIVIER     | SOLAMAT                                |
| M. DEPRAETERE   | BP CHEMICALS                           |
| M. BOHN         | HORIBA                                 |
| Mme SANJUAN     | AEI                                    |
| M. GUILLOT      | ATOCHM ST MENET                        |

M. BOTELLA accueille le groupe à Saint Chamas dans les locaux d'ETIEM, en compagnie de M. FROIDEFOND : le groupe les remercie pour les boissons et les croissants !

Melle DRON et M. DEPRAETERE rappellent que le travail du sous-groupe MAIRAN-Information du public est destiné à fournir, par la plaquette qui résultera de son travail, un matériel disponible pour le CYPRES dès son démarrage. Deux axes d'opération pour lancer le CYPRES paraissent être en effet en PACA les risques industriels d'une part (continuation des campagnes Seveso), la prévention des pollutions aqueuses d'autre part (les résultats chiffrés existent, ils sont nombreux et positifs pour les acteurs, ce qui est précieux dans le contexte de suspicion, voire d'hostilité, qui se développe en particulier autour de l'Etang de Berre). M. DEPRAETERE rappelle que le budget du CYPRES est prévu dans un premier temps de 900 kF pour 1992, ce qui devrait autoriser l'opération, avec l'accord de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, le 23 octobre.

La séance est consacrée à l'examen des projets de plaquette des trois maquettistes contactés, recommandés par Shell, Solamat, et la DRIRE (IMATEC, DRAKKAR, AMADEUS Conseil).

Les prix proposés sont respectivement, HT (en kF) :

|                     | IMATEC | DRAKKAR | AMADEUS |
|---------------------|--------|---------|---------|
| 20 000 exemplaires  | 98     | 76,6    | 79      |
| 100 000 exemplaires | 133,5  | 190     | 176,8   |

La DRIRE fait parvenir des copies des exemplaires distribués à l'Association Environnement Industrie d'une part (dispatching industriels), à MM. Dessertaine et Botella d'autre part.

La prochaine réunion aura lieu le 27 novembre, à 9 h 30, à la CCIM. Elle portera sur le commentaire des plaquettes et la stratégie d'information les concernant (diffusion, supports, relais, opérations connexes).

Y seront invités les représentants de plusieurs communes concernées.

**D. DRON**

Ingenieur des Mines

## GROUPE MAIRAN

### INFORMATION DU PUBLIC

#### REUNION DU 22 AOUT 1991

DD/CV

Présents : M. GUILLOT - ATOCHEM ST MENET  
M. ROUX - TOTAL  
M. HAEMERLE - SHELL  
M. DUVIVIER - SOLAMAT  
Melle ROUQUETTE - DRIRE  
Melle DRON - DRIRE

Excusés : M. BOTELLA, Mme COURVOISIER, M. BOHN

M. ROUX communique le schéma modifié du volet 5 de la plaquette.

Melle DRON présente les textes des volets 1, 3, 4 et 6, modifiés conformément aux décisions de la réunion précédente, ainsi qu'un tableau des rejets organiques des 32 usines principales de PACA exprimés en habitants équivalents.

Ces textes font à nouveau l'objet de remarques.

L'Association E.I. n'a pas pu fournir la contribution prévue. Néanmoins, le groupe décide de contacter trois maquettistes sur le projet d'ensemble (DRAKKAR, IMATEC, AMADEUS Conseil) afin d'obtenir des devis et propositions pour la réunion suivante, fixée au vendredi 18 octobre, 9 h 30, au Centre des Creusets (Saint Chamas).

La plaquette finale devrait être éditée par le CYPRES et pourrait être distribuée comme les plaquettes Seveso autour des sites concernés.

Melle DRON précise que les élus, empêchés pour cette réunion, seront représentés le 18 octobre.

Plan d'accès aux Creusets joint.

  
**D. DRON**

Ingénieur des Mines

## GROUPE MAIRAN

Marseille, le 26 juillet 1991

DD/JD

SOUS-GROUPE INFORMATION DU PUBLIC

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 juillet 1991

Présents : Melle DRON      DRIRE  
M. GUILLOT      ATOCHEM St-Menet  
M. DUVIVIER      SOLAMAT  
M. ROUX      TOTAL FRANCE  
M. SAUNIER      SHELL  
M. BOTELLA      Association Environnement Industrie

Excusés : Melle ROUQUETTE, Mme COURVOISIER, M. BOHN,  
M. EVRARD, M. BONNEMAIN.

Suite à la réunion précédente, Melle DRON informe le groupe que l'Ecole des Mines n'a pu mettre à disposition d'ingénieur stagiaire pour travailler cet été sur l'indice d'apport. Les propositions pour l'automne 1991 seront les bienvenues.

Sont ensuite présentées et discutées les propositions de textes et planches correspondant aux thèmes 1, 3, 4 et 6 du projet de plaquette (DRIRE) ainsi que le schéma de traitement interne des eaux du thème 5 (TOTAL). Les modifications suggérées seront remises lors de la prochaine réunion, fixée au 22 août, 15 h, à la DRIRE (5ème étage, salle 520).

Il est souhaité que l'Association Environnement Industrie y présente les propositions de textes correspondant aux thèmes 2 et 5, de manière à pouvoir dès lors contacter différents maquettistes dont les coordonnées seront communiquées d'ici là à Melle DRON. En effet, le contexte politique local rend souhaitable la sortie de la plaquette avant les premières échéances électorales, si possible.

La réunion qui suivra, le 24 octobre à 9 h 30 au Centre des Creusets (Saint-Chamas), permettra alors de présenter les premières propositions de maquette.

MINUTE CV/DE  
COPIE ~~DA~~ DRON  
CHRONO

**D. DRON**

- Ingénieur des Mines

## I – Le Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle

Cette structure originale fut créée en 1971 sous l'autorité du Préfet de Région pour traiter les problèmes d'environnement posés par l'industrialisation de la zone Fos-Berre. Animée par le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, elle regroupe élus, experts scientifiques, industriels, administrations, établissements publics de l'Etat et associations, réunis en divers groupes de travail. Sa mission est triple :

- susciter et orienter des études scientifiques sur la connaissance du milieu grâce aux crédits délégués par le Ministère de l'Environnement,
- concevoir des opérations et des démarches pour améliorer la préservation de l'environnement par les activités industrielles,
- faire connaître au public les pollutions existantes dans les domaines de l'eau, de l'air et des déchets, et les moyens de lutte et de prévention mis en oeuvre.

En 1987, la transcription en droit français de la directive SEVESO a suscité l'ajout d'un volet "Prévention des Risques Industriels Majeurs" aux réflexions initiales.

Des structures équivalentes ont été créées ensuite en Basse-Normandie (1978), Midi-Pyrénées (1990), Nord-Pas-de-Calais (1990) et Rhône-Alpes (1991).

En 1992, vingt ans de travail partenarial au sein du SPPPI se sont traduits par une meilleure connaissance réciproque des interlocuteurs locaux, et par des résultats concrets remarquables, issus de leurs réflexions communes et concernant l'ensemble de la région : il s'agit par exemple de :

- 1) la réduction drastique des rejets industriels aqueux les plus importants de la région, action engagée en 1972 et constamment poursuivie depuis.
- 2) la réalisation des campagnes d'information sur les risques majeurs autour des sites visés par la directive SEVESO.
- 3) la construction CYPRES, Centre d'Information du public sur la Prévention des Risques industriels et la protection de l'environnement géré à parité par l'état, les collectivités et les industriels.

La Directive Européenne du 7 juin 1990 demande une large information du public pour ce qui concerne l'environnement : le SPPPI et le CYPRES appliquent donc ici, à la prévention de la pollution des eaux, la même transparence que pour les questions de risques majeurs.

### III – La prévention et le contrôle réglementaire de la pollution des eaux

Par la loi du 19 juillet relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et son décret d'application du 21 septembre 1977, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est chargée de l'organisation de l'inspection des établissements industriels, sous l'autorité préfectorale de chaque département et suivant les orientations données par le Ministère de l'Environnement. Les inspecteurs des installations classées (nommés en grande majorité parmi les ingénieurs et techniciens de la DRIRE, mais aussi au sein des Services Vétérinaires et, pour quelques-uns, d'autres structures) ont un triple rôle :

- de prévention des pollutions, en définissant avec chaque exploitant et pour chaque installation soumise, un cahier des charges technique impératif, l'arrêté préfectoral, permettant de respecter les normes de rejet fixées par le Ministère de l'Environnement en application des directives de la Commission des Communautés Européennes, en imposant le recours à la meilleure technologie disponible à un coût économique acceptable ;
- de contrôle des moyens mis en place, en visitant régulièrement les sites industriels, soit directement, soit avec l'intervention d'un tiers-expert, pour mettre à jour les mesures prises selon l'activité des sites et leur évolution ;
- de vérification des résultats obtenus, par des contrôles <sup>inopinés</sup> ~~ponctuels~~ réalisés par la DRIRE ou un organisme-tiers (Service Maritime, Agence de Bassin, laboratoire extérieur) et par l'examen des mesures de polluants effectuées par l'industriel dans le cadre de sa gestion de la qualité de ses rejets. <sup>(200 par an)</sup>

En cas de manquement constaté aux normes ou aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, la loi de 1976 donne à l'inspecteur des installations classées le pouvoir de proposer des sanctions à l'autorité administrative (Préfet) et d'enclencher une procédure judiciaire.

La réalisation des équipements industriels de dépollution et de prévention peut dans certains cas être aidée financièrement par l'Agence de Bassin (Rhône-Méditerranée-Corse pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

# REJETS ORGANIQUES AU MILIEU AQUEUX

| ENTREPRISES              | MAXIMUM DES REJETS MOYENS JOURNALIERS<br>ENTRE 1975 ET 1983<br>(EN EQUIVALENT-HABITANTS) | REJET MOYEN JOURNALIER<br>EN 1990<br>(EN EQUIVALENT-HABITANTS) |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>BOUCHES DU RHONE</b>  |                                                                                          |                                                                |
| <u>Golfe de Fos</u>      |                                                                                          |                                                                |
| ESSO                     | 6 000                                                                                    | 4 700                                                          |
| BP                       | 26 700                                                                                   | 3 200                                                          |
| NAPHTA                   | 422 000                                                                                  | 10 800                                                         |
| ATO LAVERA               | 23 300                                                                                   | 4 200                                                          |
| ATO FOS                  | 3 500                                                                                    | 3 000                                                          |
| SOLLAC                   | 64 500                                                                                   | 10 500                                                         |
| <u>Etang de Berre</u>    |                                                                                          |                                                                |
| SHELL FRANCAISE          | 53 300                                                                                   | 9 200                                                          |
| SHELL CHIMIE             | 211 200                                                                                  | 16 800                                                         |
| TOTAL                    | 16 500                                                                                   | 5 200                                                          |
| (SOLAMAT)                | 420                                                                                      | 0                                                              |
| <u>Rhône</u>             |                                                                                          |                                                                |
| PAPETERIES ETIENNE       | 74 500                                                                                   | 67 500                                                         |
| CELLULOSE DU RHONE       | 1 006 700                                                                                | 454 500                                                        |
| <u>Côte marseillaise</u> |                                                                                          |                                                                |
| GENERALE SUCRIERE        | 118 300                                                                                  | 50 000                                                         |
| ATOCHEM ST MENET         | 145 500                                                                                  | 54 500                                                         |
| SANOFI (ROUSSELOT)       | 43 200                                                                                   | 28 500                                                         |
| FRANCAISE DE BRASSERIE   | 38 500                                                                                   | 25 500                                                         |
| HARIBO                   | 47 200                                                                                   | 13 800                                                         |
| SOPAD NESTLE             | 47 200                                                                                   | 9 500                                                          |
| CHAMBOURCY               |                                                                                          | 7 800                                                          |
| L'ABEILLE                |                                                                                          | 7 800                                                          |
| PROCIDA                  | 16 700                                                                                   | 3 700                                                          |
| <u>Arc</u>               |                                                                                          |                                                                |
| Agrochimie               | 120                                                                                      |                                                                |

|                                                             |                   |                  |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>VAUCLUSE</b>                                             |                   |                  |
| <u>Rhône</u><br>SNPE<br>ALFA D'AVIGNON                      | 111 200<br>45 200 | 16 300<br>8 200  |
| <u>Sorgue</u><br>PAPETERIES DE GROMELLE<br>SANOFI-ROUSSELOT | 133 300           | 7 000<br>24 000  |
| <u>Aigues</u><br>BUITONI<br>LE CABANON                      | 11 200<br>50 000  | 2 000<br>7 800   |
| <u>Calavon</u><br>CIPRIAL<br>MARLIAGUES                     |                   | 31 500<br>27 800 |
| <b>ALPES DE HTE PROVENCE</b>                                |                   |                  |
| <u>Buech</u><br>SANOFI                                      | 22 200            | 3 700            |
| <u>Durance</u><br>ATOCHEM ST AUBAN                          | 83 300            | 31 500           |
| <b>ALPES MARITIMES</b>                                      |                   |                  |
| <u>Mourachone</u><br>PARFUMEURS                             | 78 300            | 7 200            |

#### IV – Evolution des rejets aqueux depuis 1975

Lors de la constitution du SPPPI, des objectifs de réduction des pollutions aqueuses ont été fixés pour les usines anciennes : sur la zone de Fos-Etang de Berre par exemple, la réduction a atteint – 50 % en 1975, – 90 % en 1978, – 98 % actuellement. Des normes de rejets sévères ont été imposées aux établissements nouveaux.

(schéma des réductions de rejets sur l'Etang de Berre)

Les diagrammes ci-dessous concernent les principales usines de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ce qui relève de la pollution organique.

Celle-ci est mesurée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO) : ainsi, une ville de 6 500 habitants rejette quotidiennement une pollution organique correspondant à une tonne de DCO.

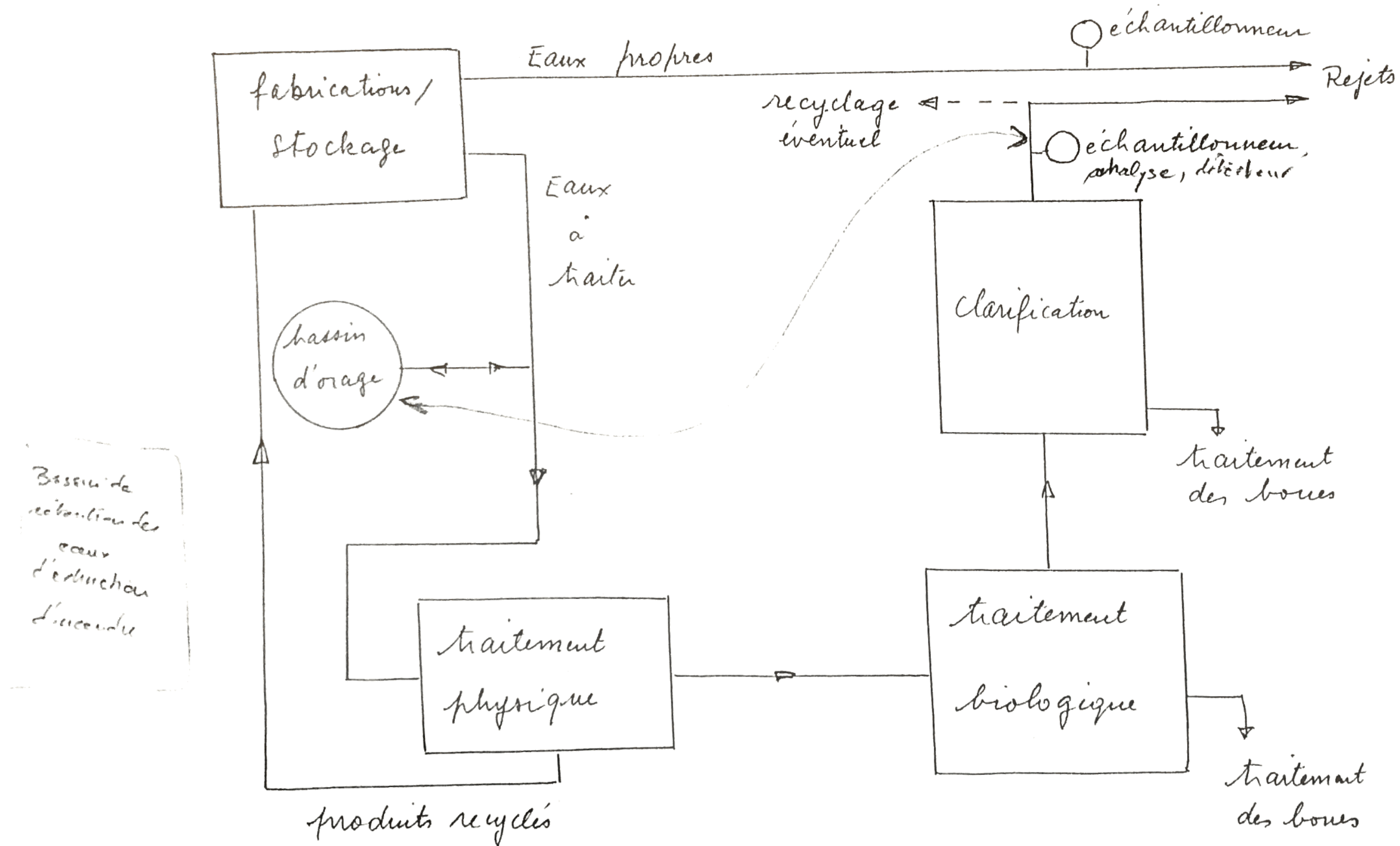
Pour chaque usine, le rejet est ici exprimé en habitants équivalents ; les deux valeurs comparent :

– le rejet moyen journalier mesuré en 1990,

et

– le maximum des rejets moyens journaliers mesurés chaque année entre 1975 et 1983 (les établissements industriels s'étant implantés et développés à des dates différentes).

# Schéma de principe d'un traitement complet des eaux (Pétrochimie)



N.B. : Existence de traitements différents en cas d'activités différentes

20.08.91

## VI - L'auto-surveillance des rejets aqueux

La surveillance des rejets est effectuée par les inspecteurs des installations classées. Pour les établissements dont les rejets sont potentiellement les plus nocifs par leur nature ou leur importance, la DRIRE impose l'intégration de cette surveillance dans les priorités de gestion interne de l'entreprise : l'exploitant prélève régulièrement un échantillon de chacun de ses effluents pour analyse d'une série de paramètres (température, acidité...) et de polluants (matières organiques, matières en suspension, hydrocarbures...) pertinents au regard de son activité. Les mesures sont faites journalièrement, et les résultats transmis à la DRIRE.

Les mesures effectuées par la DRIRE, le Service chargé de la police des eaux et l'Agence de Bassin, permettent de contrôler ces résultats.

L'ensemble de ces procédures constitue l'auto-surveillance des rejets aqueux. Le travail du SPPPI permet certains perfectionnements : par exemple la transposition des méthodes modernes de contrôle qui assurent la qualité des procédés industriels de fabrication à la surveillance des rejets.

GROUPE MAIRAN  
 SOUS-GROUPE INFORMATION DU PUBLIC

Réunion du 3 juin 1991

Réactions au compte-rendu de la réunion précédente

M. BOTELLA souligne que "l'accès limité" aux données d'autosurveillance évoqué dans le compte-rendu doit être expliqué : la limitation est liée aux contraintes éventuelles du secret industriel. Il suggère de prolonger l'information sur la pollution industrielle par une comparaison avec la pollution domestique (ex : 300 kg d'hydrocarbures au débouché de l'Arc les lundis matins) ; les participants acquiescent, en faisant référence au rôle du CYPRES. De plus, il pense que l'information à travers un indice global d'apports ne répond pas à toutes les questions, car les riverains ont le souci des pointes de pollution (ex : en matière d'air). Enfin, il évoque la possibilité d'une "norme" globalisant les effets des polluants sur le milieu. M. DUVIVIER rapporte les difficultés rencontrées par la CEE pour mettre en place une norme globale sur l'air. Melle DRON rappelle que les normes par polluant sont des outils nécessaires, adaptés à la gestion des effluents (suivi, analyse des dysfonctionnements), tandis qu'une indication de qualité globale est effectivement plus " parlante " comme outil d'information.

Proposition de plaquette de communication initiale (type R)

Melle DRON soumet aux participants un schéma de présentation en six thèmes :

- 1 - Présentation de la démarche SPPPI : 20 ans d'actions, volonté de transparence.
- 2 - Les activités industrielles : données quantitatives (à choisir) et qualitatives (produits fabriqués).
- 3 - Le contexte réglementaire : l'inspection des installations (DRIRE), l'aspect financier (Agence de Bassin).
- 4 - L'évolution globale des rejets depuis 1975 :
  - \* courbes de Fos-Berre
  - \* comparaison des rejets 1975-1990 de DCO pour les principales usines (sur le modèle de la plaquette SPPPI Basse-Seine).
- 5 - Investissements réalisés par les usines depuis 1975 en matière de maîtrise des rejets chroniques et accidentels, évolution de la consommation d'eau (1975-1990)

Schéma résumant les équipements-type d'une usine : station d'épuration, réseaux séparatifs, analyse des rejets, bassin d'orage,...

- 6 - L'autosurveillance : exposé du principe.

Les participants souhaitent ajouter un septième point : l'introduction à l'information régulière (l'indice d'apport) avec rappel de l'existence du CYPRES (les données disponibles).

Chaque point devra être brièvement traité (cf. plaquette Seveso). Une proposition de texte sera faite pour la prochaine réunion par les participants :

. Association Environnement-Industrie : points 2 et 5, à partir d'un questionnaire adressé aux entreprises, portant sur : valeur de l'outil de production, total des investissements sur les 3 dernières années, évolution de la production (1975-1990), emplois générés, taxe professionnelle 1990 et nature des produits (en relation avec les biens de consommation courante) ; évolution de la consommation d'eau, et investissements anti-pollution aqueuse depuis 1975 (ou depuis l'installation de l'usine si celle-ci est postérieure à 1975 bien entendu).

. M. ROUX : schéma explicatif des équipements relatifs à la maîtrise de la pollution aqueuse dans une usine.

. DRIRE : autres points. Sur le point 4, il est suggéré d'exprimer la DCO en équivalents-habitants, et d'intégrer le rendement de la station d'épuration communale pour les usines de l'aire marseillaise.

Certains participants s'inquiètent de ce qu'une telle information ne puisse répondre à toutes les questions (posées de bonne foi ou non), Melle ROUQUETTE rappelle que la présence d'éléments irrationnels sera de toutes manières permanente et inévitable dans le débat, et qu'ils devront être traités au cas par cas.

Une question porte sur la sensibilisation des opérateurs à la prévention des pollutions ; M. ROUX évoque le cas de Total : un stage en interne de 3 à 5 jours et une visite du poste central d'Airfobep.

#### Emetteur de l'information

Les participants s'accordent à penser que le CYPRES, produit des réflexions du SPPPI, peut en tant que tel constituer l'émetteur identifié de l'information, dès la plaquette préliminaire.

#### Indice global d'apports

Melle DRON présente des calculs de première approche, utilisant les données mensuelles des usines dont le rejet se fait sur l'Etang de Berre (essentiellement Shell et Total).

La principale difficulté est de savoir si l'indice doit privilégier l'information sur le **flux émis** (dont l'évolution traduit les efforts faits, reflète les différences de débits concernés et enregistre l'impact des extensions, sans être masqué par d'éventuelles normes nouvelles - nouveaux polluants ou seuils visés par la CEE par exemple) ou sur la façon dont les normes sont respectées (ce qui permet, par le rapport flux/norme, d'intégrer les sensibilités relatives des milieux récepteurs et les agressivités relatives des polluants).

La DRIRE contacte l'Ecole des Mines d'Alès pour trouver un stagiaire chargé de définir et tester une formule de calcul adaptée.

Prochaine réunion : le 24 juillet, à 9 h 30, au CYPRES.

**D. DRON**

Ingénieur des Mines

## LISTE DES PARTICIPANTS

|                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| N. COURVOISIER | ASS. ENVIRONN.-INDUSTRIE    |
| A. ROUX        | TOTAL FRANCE                |
| J.L. GUILLOT   | ATOCHEM                     |
| M. BOTELLA     | ASS. ENVIRONN. INTERVENTION |
| B. DUVIVIER    | SOLAMAT                     |
| C. BOHN        | HORIBA                      |
| F. ROUQUETTE   | D.R.I.R.E.                  |
| D. DRON        | D.R.I.R.E.                  |

### EXCUSES :

M. EVRARD

→ P. LECLERQ

## GROUPE MAIRAN

Marseille, le 26 juillet 1991

DD/JD

### SOUS-GROUPE INFORMATION DU PUBLIC

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 juillet 1991

|            |             |                                     |
|------------|-------------|-------------------------------------|
| Présents : | Melle DRON  | DRIRE                               |
|            | M. GUILLOT  | ATOCHEM St-Menet                    |
|            | M. DUVIVIER | SOLAMAT                             |
|            | M. ROUX     | TOTAL FRANCE                        |
|            | M. SAUNIER  | SHELL                               |
|            | M. BOTELLA  | Association Environnement Industrie |

Excusés : Melle ROUQUETTE, Mme COURVOISIER, M. BOHN,  
M. EVRARD, M. BONNEMAIN.

Suite à la réunion précédente, Melle DRON informe le groupe que l'Ecole des Mines n'a pu mettre à disposition d'ingénieur stagiaire pour travailler cet été sur l'indice d'apport. Les propositions pour l'automne 1991 seront les bienvenues.

Sont ensuite présentées et discutées les propositions de textes et planches correspondant aux thèmes 1, 3, 4 et 6 du projet de plaquette (DRIRE) ainsi que le schéma de traitement interne des eaux du thème 5 (TOTAL). Les modifications suggérées seront remises lors de la prochaine réunion, fixée au 22 août, 15 h, à la DRIRE (5ème étage, salle 520).

Il est souhaité que l'Association Environnement Industrie y présente les propositions de textes correspondant aux thèmes 2 et 5, de manière à pouvoir dès lors contacter différents maquettistes dont les coordonnées seront communiquées d'ici là à Melle DRON. En effet, le contexte politique local rend souhaitable la sortie de la plaquette avant les premières échéances électorales, si possible.

La réunion qui suivra, le 24 octobre à 9 h 30 au Centre des Creusets (Saint-Chamas), permettra alors de présenter les premières propositions de maquette.

**D. DRON**

- Ingénieur des Mines

## GROUPE MAIRAN

Sous groupe Information du Public

Réunion du 26 avril 1991

### Présents :

|                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| M. GUILLOT        | ATOCHEM ST MENET             |
| M. BOHN           | HORIBA                       |
| M. DUVIVIER       | SOLAMAT                      |
| Melle COURVOISIER | ASS. ENVIRONNEMENT INDUSTRIE |
| M. BRUN           | TOTAL                        |
| Melle DRON        | D.R.I.R.E.                   |

### Excusés :

MM. BOTELLA, DESGURSE, ANSEL, EVRARD  
Melle ROUQUETTE

En préambule, il est annoncé qu'à la demande de plusieurs sous-groupes, une réunion de l'ensemble des participants est fixée au vendredi 7 juin, 14 h 30, à la DRIRE, en salle 320.

Parmi les commentaires de la réunion précédente et de son compte-rendu, les membres du sous-groupe soulignent que l'information doit être explicite, qu'elle doit au maximum s'en tenir à des faits, mais que le message doit refléter l'intérêt porté directement à la population. Les incidents seront traités à part. Un participant expose que le personnel de l'usine a l'idée qu'une norme de rejet est fixée quelle que soit l'usine, en fonction du milieu de réception.

Se dégagent donc après discussion trois types de communication :

- l'information détaillée initiale (de type R, "plaquette Seveso") expliquant le contexte, l'historique,... destinée aux riverains des sites, et fournie d'abord aux élus, puis à la presse pour préparer les second et troisième volets.

- une information sur l'état global des apports mensuels par site géographique, délivrée via les éditions de presse locale (de type L, "réseaux"), sur la base d'un indice calculé (voir ci-après).

- une mise à disposition des données d'autosurveillance mensuelle, par exemple dans le cadre du CYPRES : les industriels présents soulignent la nécessité d'une démarche active d'accès à ces données, voire d'un accès limité. La D.R.I.R.E. rappelle que ces données sont légalement prévues d'accès public, mais qu'il ne sera bien entendu pas mis à disposition de valeurs pouvant donner des indications sur les procédés de fabrication. Un participant évoque les conséquences néfastes éventuelles d'une utilisation malveillante de ces données, dans certains cas qu'il conviendrait de prendre en compte : de même que pour ce qui concerne le principe de l'autosurveillance, les écarts entre valeurs (relevées ou autorisées) pourront ne pas être compris.

P. Leclercq

Le groupe se penche sur la notion d'indice : ce ne peut être un indice de qualité du milieu, car les effets des substances varient suivant les espèces et les milieux de réception, ce qui en rendrait le calcul compliqué et différent d'un site à l'autre, donc peu clair.

Il ne peut donc s'agir que d'un indice d'apports, par exemple sur le principe suivant :

$$I_{\text{site}} = \alpha \left( \left( \frac{\text{apport DCO}}{\text{norme DCO}} \right)_{\text{zone 1}} + \left( \frac{\text{apport DCO}}{\text{norme DCO}} \right)_{\text{zone 2}} \right) \\ + \beta \left( \left( \frac{\text{apport MES}}{\text{norme MES}} \right)_{\text{zone 1}} + \left( \frac{\text{apport MES}}{\text{norme MES}} \right)_{\text{zone 2}} \right) \\ + \gamma \left( \begin{array}{c} \text{hydrocarbures} \\ \dots \end{array} \right) \\ + \delta \left( \begin{array}{c} \text{divers} \\ \dots \end{array} \right)$$

Cette formulation implique les remarques suivantes : les apports et normes doivent être portés en flux; si la pondération est  $\alpha = \beta = \gamma = \delta$ , l'influence des apports sur l'indice est fonction de leur rapport à la norme ; ce pourrait être une façon de refléter leur impact estimé sur le milieu, dans la mesure où la norme est aussi fonction de la toxicité (au sens large) des produits.

Il est proposé d'une part que la DRIRE fasse quelques essais pour évaluer la sensibilité d'une telle formule, d'autre part que les membres du groupe réunissent chacun les thèmes qu'il leur paraît important d'exposer dans l'information initiale ("plaquette" type R), d'ici à la prochaine réunion fixée au lundi 3 juin, 9 h 30, au CYPRES.

**D. DRON**

Ingenieur des Mines

## GROUPE MAIRAN

Marseille, le 27 février 1991

### SOUS-GROUPE INFORMATION DU PUBLIC

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 1991

Présents : D. DRON  
M. GUILLOT  
M. BOTELLA

Excusés : MM. BOHN, EVRARD, ANCEL  
Mme COURVOISIER

Un exemple de communication sur la prévention des pollutions est examiné : les plaquettes du S.P.P.P.I. de Basse-Seine sur l'eau et l'air.

Les participants s'accordent à estimer que :

- l'information sur les rejets doit correspondre concrètement à ce qui est perçu du public, à ce sur quoi portent ses interrogations : l'impact des rejets sur le milieu et son évolution, l'importance et la nature des rejets, les techniques de prévention et de contrôle.

- l'évaluation chiffrée doit se faire avec des références parlantes : évolutions exprimées en %, expression des valeurs de DCO en équivalents-habitants, notion de pollution spécifique (par tonne de produit fabriqué) représentatrice des progrès accomplis.

- la crédibilité de l'information, fournie partenarialement à l'image de la communication "Seveso", pourrait utilement s'appuyer périodiquement sur le témoignage des personnels de l'usine, motivés par l'image environnementale de leur site. A ce propos, on rappelle que l'efficacité du message comme des mesures prises par les usines, passe par une bonne motivation de leur personnel. Bien que connexe, en effet, ce sujet pourrait plutôt, dans une première approche, être abordé par un autre groupe de travail S.P.P.P.I. sur la communication sur l'environnement dans l'entreprise et ses retombées à l'extérieur (rejets, public).

P.L.

.../...

Il est proposé d'organiser l'information en trois thèmes :

1 – le contexte naturel et économique, c'est-à-dire l'état du milieu au sens large (impacts des activités sur l'environnement, tableau des activités elles-mêmes) et son évolution (dans l'esprit de la brochure Bouches-du-Rhône éditée en 1984 par la D.R.I.R.E. et le Conseil Général par exemple).

2 – un glossaire, fournissant les échelles de comparaison (équivalent-habitant pour la DCO, à trouver pour les autres polluants évoqués), les références explicatives, les définitions.

3 – l'exposé des cas : groupés par aire géographique ou par secteur industriel, les résultats obtenus en rejets résiduels, accompagnés d'une présentation des techniques spécifiques mises en oeuvre ; pour situer l'activité industrielle décrite, on pourra mentionner quelques produits de grande consommation en provenant.

Les thèmes 1 et 2 ne feront vraisemblablement l'objet que d'une remise à jour annuelle. Le thème 3 demande, lui, une édition plus soutenue (par voie de presse, cf réseaux), afin de couvrir en un temps suffisamment bref l'ensemble des activités industrielles. Dans un second temps, une parution moins explicative et plus systématisée de ce thème 3 pourrait devenir assimilable par le public. Il est rappelé que la mise à disposition du public des performances environnementales des entreprises (ne livrant pas de secret professionnel bien entendu) a été demandée par l'Etat.

Pour étudier pratiquement un mode de présentation possible et sa périodicité, il est proposé de déterminer le nombre des sites implicables dans cette information, d'évaluer les avantages et inconvénients respectifs d'une présentation des usines par aire géographique (impact sur le milieu visualisable) ou par secteur d'activité (cohérence supérieure de présentation, mais plus abstrait). Sur suggestion des participants, la D.R.I.R.E. présentera, lors de la prochaine réunion, une comparaison entre les niveaux de rejet des principaux émetteurs ainsi qu'une estimation de leur nombre, pour ce qui concerne le département des Bouches-du-Rhône dans un premier temps.

La prochaine réunion est fixée au 18 mars, 14 h 30, sur le site d'ATOCHEM ST MENET.

DD / JD

MARSEILLE, le 18 JAN. 1991

GROUPE MAIRAN  
SOUS-GROUPE INFORMATION DU PUBLIC  
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 JANVIER 1991  
-----

Présents :

|                |                                           |
|----------------|-------------------------------------------|
| D. DRON        | DRIRE                                     |
| F. ROUQUETTE   | DRIRE                                     |
| M. BOTELLA     | Association Environnement<br>Intervention |
| C. BOHN        | HORIBA                                    |
| N. COURVOISIER | CCIM - AEI                                |
| M. GUILLOT     | ATOCHEM St-MENET                          |

Excusés : MM. VERNAGUT (SPSE), EVRARD (AFB).

Projection du court métrage suisse "Promesses en l'air" sur la pollution atmosphérique en Suisse ; le film vise surtout la pollution engendrée par la circulation routière, considérée comme plus délicate que celle des usines, des incinérateurs d'ordures ménagères, ou des chauffages particuliers. De l'avis général, ce film, malgré ses qualités, n'échappe pas toujours à la tentation catastrophiste, en particulier dans la généralisation de cas médicaux. Il permet de souligner l'importance d'une information hiérarchisée dans ses éléments, évitant l'amalgame.

Des participants rappellent à cette occasion que les aspects purement quantitatifs ne répondent pas totalement au besoin d'information : qualitativement, il convient de tenir également compte des aspects psychologiques (peurs) et visuels (brouillards, flux colorés), ainsi que des éventuelles modifications de la nature des polluants (ex : fumées retombant plus vite au sol du fait des économies d'énergie, et donc pouvant être davantage ressenties malgré une dépollution réelle à l'émission). Une amélioration technique ne se traduit pas toujours par un résultat visible.

*Copie G. Sandon*

Néanmoins des progrès ont été accomplis, ou sont en cours de réalisation, et ils font partie du contexte de communication sur les rejets et l'autosurveillance. Deux types de messages pourront donc être élaborés : l'un, annuel par exemple retraçant l'évolution générale de la prévention des pollutions ; l'autre, par exemple mensuel, visant une information sur un groupe d'usines ou un groupe de paramètres, avec les travaux en cours correspondants. Sur cette base, la communication ponctuelle (incidents, accidents, cas particuliers) devrait être plus facile.

Le point de la crédibilité du message est abordé : sur la pollution de l'air, le statut partenarial des réseaux est un facteur de crédibilité. Peut-on envisager une caution du même type pour la communication sur l'autosurveillance (SPPPI, CYPRES) ?

D'autre part, l'accord se fait sur l'efficacité du vecteur "personnel des usines", encore souligné d'ailleurs par le sondage d'impact des campagnes d'information SEVESO. M. GUILLOT expose son opération de sensibilisation réussie sur le port des lunettes de sécurité (affichage surprise fondé sur l'affectif, ayant conduit à l'absence aux yeux en 1990).

Il prépare un traitement de la question des rejets aqueux dans l'esprit des cercles de qualité ; il souligne que la motivation du personnel est forte en matière de prévention des pollutions (surtout lorsque le site est perçu comme menacé), et qu'il demande sur ces points une intervention. Effectivement, l'évitement des pollutions et la diminution des risques résultent aussi des démarches individuelles. Un participant note que les pollutions sont sous-jacentes aux scénarios d'attentats, et que le conflit irakien pourrait remettre cette question à l'ordre du jour.

La prochaine réunion est fixée au mardi 5 février, 9 h, salle 320 (3ème étage).

Les points à préciser sont résumés par le groupe : contenu des deux types de message - quel support - quelle entité émettrice - quelles cibles prioritaires

**D. DRON**  
Ingénieur des Mines